

# Port de la blouse de laboratoire

La blouse de laboratoire doit être portée lors de la mise en œuvre ou en présence de substances présentant un danger particulier.



Pour des raisons d'hygiène, le port de la blouse n'est pas autorisé dans les lieux tels que la cafétéria et les auditorios.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

SANTÉ AU TRAVAIL,  
ENVIRONNEMENT,  
PRÉVENTION, SÉCURITÉ